## Questions orales

• (1430)

[Français]

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LA SUPPOSÉE EXCLUSION DE CERTAINS PRESTATAIRES—ON DEMANDE UNE ENQUÊTE

M. Eudore Allard (Rimouski): Monsieur le président, ma question s'adresse à l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration. L'honorable ministre est-il en mesure de dire à la Chambre s'il a ordonné une enquête ou est sur le point d'en ordonner une relativement aux déclarations faites à la télévision française il y a environ deux semaines, par cinq fonctionnaires portant cagoules, à l'effet que son ministère aurait donné des directives en vue d'exclure certaines catégories de prestataires, lesquels, en théorie, auraient droit aux prestations d'assurance-chômage?

[Traduction]

L'hon. Jack Cullen (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, nous avons déjà répondu à la critique formulée dans un communiqué de presse qui a été émis, je crois, dans les deux jours qui ont suivi le reportage des media.

## L'AGRICULTURE

L'OPPORTUNITÉ DE LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE BŒUF DE L'AUSTRALIE ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE

M. Bert Hargrave (Medicine Hat): Monsieur l'Orateur, je voulais adresser ma question au ministre de l'Agriculture mais, en son absence, je la poserai au premier ministre ou au ministre suppléant de l'Agriculture. Ella a trait à la décision qu'a prise le président Ford le 9 octobre d'imposer un quota américain total de 1.233 million de livres de bœuf en vertu de la loi régissant les importations de viande aux États-Unis. Comme il est fort possible dans l'immédiat que des chargements en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande puissent maintenant venir s'ajouter à nos excédents actuels d'importations et comme le fait de permettre l'importation illimitée de viandes à des prix d'escompte dépassant beaucoup l'entente des «six cents de moins» rend le Canada très vulnérable, le premier ministre ou le ministre de l'Agriculture agiront-ils immédiatement pour empêcher un nouvel affaissement à tous les niveaux de nos marchés de bétail canadiens en prenant les mesures qui s'imposent concernant les importations de bœuf en provenance d'Australie et de Nouvelle-Zélande?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le gouvernement canadien a agi aujourd'hui. Le ministre de l'Agriculture a annoncé que le gouvernement fédéral va contrôler les importations de bœuf et de veau au Canada à l'aide de permis individuels à partir de minuit dimanche.

L'ALLÉGATION DE L'AUSTRALIE CONCERNANT LA RESPONSABILITÉ DU CANADA DANS L'AFFAIRE DE LA RÉDUCTION DES IMPORTATIONS DE BŒUF PAR LES ÉTATS-UNIS—DEMANDE DE RÉTRACTATION

M. Bert Hargrave (Medecine Hat): Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. L'annonce que vient de faire le [M. Cullen.]

secrétaire parlementaire est très intéressante, mais je veux lui poser une question supplémentaire. Le premier ministre suppléant de l'Australie a porté une très grave accusation contre le Canada qu'il blâme comme seul responsable de cette mesure du président Ford à laquelle il fallait s'attendre surtout durant la campagne électorale. Cependant, comme l'Australie a pu sans entraves écouler ses produits sur le marché canadien, y vendant, toutes proportions gardées, beaucoup plus de viande que les États-Unis, Le premier ministre ou encore le gouvernement du Canada va-t-il agir sans tarder pour rétablir les faits et demander une rétractation au gouvernement de l'Australie?

M. Irénée Pelletier (secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture): Monsieur l'Orateur, le ministre a déjà commenté les allégations des gouvernements de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Je dois préciser que des fonctionnaires canadiens en poste à Washington s'entretiennent cet aprèsmidi même avec des fonctionnaires des États-Unis pour déterminer avec précision comment le nouveau contingentement sera appliqué. Le gouvernement américain a établi un contingentement général et les 21 pays concernés ignorent dans quelle mesure chacun d'eux sera touché. Nos représentants s'entretiennent donc cet après-midi avec des fonctionnaires des États-Unis pour savoir ce que cela signifie pour le Canada.

## L'OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

LA POSSIBILITÉ D'UNE SÉPARATION DES RÔLES PARA-JUDICIAIRE ET CONSULTATIF

M. James Gillies (Don Valley): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les contradictions flagrantes que laisse subsister la loi sur l'Office national de l'énergie, et dont on a pu s'apercevoir cet été, entre les rôles para-judiciaire et consultatif de cet organisme, et comme le discours du trône n'annonce aucune mesure à ce sujet, je demande au ministre s'il songe à présenter des mesures au cours de la nouvelle session pour séparer ces deux fonctions?

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Non, monsieur l'Orateur.

M. Gillies: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre pose-t-il en principe que le fait qu'une même personne exerce à la fois une fonction semi-judiciaire et une fonction consultative ne pose aucun problème? Le ministre ne pense-t-il pas que cela crée une situation impossible pour quelqu'un qui dirige un organisme de réglementation?

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, je pense que le député fait valoir un point valable. Je conviens qu'il peut se présenter des situations où il y aurait conflit entre les fonctions consultatives et les fonctions judiciaires. C'est une question que moi-même j'étudie depuis quelque temps. J'aurai sans doute l'occasion d'en discuter avec mes collègues au cours des prochaines semaines. Pour revenir à la première question, je n'ai pas l'intention au cours de la présente session de présenter des amendements à la loi de l'Office national de l'énergie à cette fin.